Fédération Nationale Équipement Environnement
la cgt

FNEE CGT

Syndicats des personnels actifs et retraités

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, des Transports, du Logement, de la Mer et de la Biodiversité

263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : https://equipementcgt.fr

Formation spécialisée ministérielle (F3SCT-M)
Séance du 13 octobre 2026

Compte-rendu de la CGT

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX DÉCLARATIONS

Le nouveau secrétaire général, Alexis Vuillemin, se dit attaché aux conditions de travail des agents et annonce une mandature riche en travaux pour la FSM. Il partage le constat des crises de ces dernières années (canicules…), insiste sur la responsabilité de l'encadrement et renvoie au plan managérial.

La DMR évoque une rationalisation des outils numériques utilisés par les agents pour limiter leur exposition aux ondes et assure que le niveau de DAS des terminaux RRF est équivalent à ceux des téléphones portables. Concernant AGT 360, elle n'est pas d'accord avec nos arguments. Pour elle aucune modification engendrée par ce logiciel donc pas besoin d'une expertise. Sur l'électrification de la flotte, elle reconnaît le surcoût et explique travailler à l'augmentation du budget pour maintenir la flotte nécessaire. Elle explique vouloir électrifier la flotte des poids lourds.

La DRH, sur la note relative aux polluants auxquels sont exposé·es les agent·es en bord de route, explique avoir élaboré ce document avec les informations à sa disposition, expliquant au passage que le rapport de l'Anses ne permettait pas d'en faire plus, l'Anses n'ayant pas fixé de valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP). Un bilan sera fait après la première année. Au sujet de la pollution due à l'usure des pneus, elle explique ne pas être informé de ce reportage et découvrir la réponse du service presse du ministère. Elle se rappelle notre interpellation de décembre 2024 et nous demande le lui remettre à nouveau le rapport de l'enquête. Au sujet du suivi post-professionnel, elle nous demande de lui donner précisément les situations repérées.

> **CGT –** Les réponses de la DRM au sujet de l'exposition aux ondes n'est pas étayer per des données. Nous devons nous contenter de croire sur parole ses explications. Ça n'est pas acceptable. Pour AGT 360, au-delà du désaccord sur les problèmes que pose ce logiciel, l'aspect réglementaire n'est pas respecté. Un refus de demande d'expertise du FS locale doit être à l'ODJ de l'instance ministérielle. Les agissements de la DMR ne sont pas acceptables. Le budget du ministère ne permet plus d'assurer les niveaux de services et les responsables de la DMR nous expliquent aller chercher une rallonge pour l'achat de véhicules. Cette réponse est complétement farfelue.
>
> Les réponses de la DRH au sujet de la note Anses est inacceptable. Elle tente de se décharger de sa responsabilité en expliquant que l'Anses n'a pas assez fourni de données, notamment au sujet des valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP). Parmi les polluants détectés se trouvent Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique (CMR). Il s'agit de substances cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques. Le respect de la VLEP pour ces substances, quand il y en a une, ne garantit pas l'absence de risque pour la santé. Le ministère connaît parfaitement la procédure à mettre en place, il l'a déjà fait pour l'amiante. Au sujet des problèmes de suivi post professionnel, la DRH tente d'individualiser le problème alors qu'il est général. Trop de services ne savent pas de quoi il s'agit. Nous avons demandé qu'une démarche de mise à niveau des connaissances soit généralisée dans tous les services.

Point 1 – Approbation des procès-verbaux

PV des FS-M des 16 décembre 2025 et 30 mars 2026, des 30 mars et 14 avril 2026, du 8 juin 2026 et de la FS-M exceptionnelle du 20 juillet 2026.

Les procès-verbaux sont approuvés.

Point 2 – Accidents graves, mortels et suicides

La CGT est intervenue sur :

- **l'accident du 2 août à la DIR Massif central** (agent désincarcéré et héliporté) :

  la fiche réflexe « accident grave » n'est manifestement pas connue de tous les cadres ; il y a urgence à la faire connaître. Certaines informations données dans le tableau n'ont aucun fondement. Notamment celle concernant la position de notre collègue dans l'habitacle du véhicule. Il est stipulé qu'il se trouvait côté passager alors qu'il a été désincarcéré sous le fourgon couché côté conducteur.. ; L'enquête de gendarmerie place sous scellé le véhicule ce qui retarde l'expertise technique du véhicule et du pneumatique ayant éclaté. Nous comprenons la démarche mais des délais raisonnables de rétention doivent s'imposer pour permettre à la FS de terminer son enquête et proposer des mesures de prévention.
- **le décès d'un agent du CD21** en détachement sans limitation de durée (DSLD), à la suite d'un accident ;
- **l'accidentalité persistante dans les DIR,** alors que le ministère refuse, pour l'instant, la création d'une instance au niveau des Dirs (CSA de réseau des DIR), qui serait utile et qui ouvrirait un espace d'action complémentaire à la FSM qui croule sous le nombre des groupes de travail sur tous les sujets...;
- **les DUERP non réactualisés,** alors qu'ils sont la base de l'évaluation des risques ;
- **le suivi des accidenté·es :** les employeurs ne prennent pas suffisamment en charge le choc post-traumatique, qui doit devenir une priorité ;
- **le suicide à l'OFB,** révélateur de RPS au rouge dans l'établissement. Aucun des six suicides recensés en 2025-2026 n'a donné lieu à une enquête de F3SCT. Il ne s'agit pas de chercher une causalité mais de faire de la prévention : la CGT demande que le guide de prévention des gestes suicidaires de 2009 redevienne le document de référence.

Violences envers les agent·es. La ministre affirme qu'« aucune violence n'est tolérable » et le SG confirme que les services doivent accompagner les agent·es. C'est à côté de la demande :

> **CGT –** 13 accidents recensés dans le tableau, 2 à VNF, 1 à la DGITM et 10 en DIR. Nous réitérons notre demande de la création d'un CSA de réseau DIR pour mieux appréhender le problème de l'accidentalité dans ces services. Les données du tableau font apparaitre que certaines DIR ne tiennent pas à jour leur DUERP. Ce n'est pas acceptable, c'est la base pour construire un plan d'action de prévention. Un CSA de réseau des Dirs pourrait aider les Formations Spécialisées à mieux faire Le SG exprime un simple vœu d'accompagnement concernant les agressions subies par les agents. Ça n'est pas suffisant, le ministre des Transports s'est engagé concernant le dépôt de plainte systématique des services en cas d'agression. Les agents se sentent trahis, nous exigeons la mise en œuvre de cette mesure.

Point 3 – PPMR : note sur les expérimentations (pour avis)

La DMR veut mieux encadrer l'expérimentation de nouveaux matériels et procédures de sécurité (action 6.1 du PPMR), constatant que des dispositifs testés avec succès dans une DIR sont rarement généralisés, faute d'évaluation solide et de décision nationale.

Le dispositif : 5 étapes (opportunité, préparation, expérimentation, préparation au déploiement, déploiement), 3 décisions GO/NO-GO de la DMR, un chef de projet par dossier, un comité national (CISA : DIR, DMR, Cerema). Les F3SCT de DIR sont consultées au stade de l'opportunité et avant déploiement ; la décision finale passe pour avis en FSM.

État des dossiers :

- distributeurs de cônes : généralisés, bons retours sur la réduction des TMS ;
- bandes d'alerte sonore (DAST) : efficaces mais avis des agent·es partagés ; les DIR seront consultées sur le cadre d'emploi ;
- systèmes d'alerte embarqués (SAVE, SAPI…) et atténuateur de chocs : toujours en test, pas de résultats avant 2027 ;
- caméras embarquées : autorisées à titre expérimental par la loi RIPOST d'août 2026 ; le décret doit encore passer devant la CNIL.

> **CGT –** nous demandons à siéger au CISA pour que l'avis des représentants du personnels soit pris en compte. La DMR refuse et propose que le COSUI PPMR serve de « groupe miroir » du CISA et la FSM sera consultée à chaque étape : les représentant·es du personnel seront consultés et remonteront les problèmes du terrain.

Point 4 – Rapport d'activité 2025 des ISST

La CGT n'a pas siégé pour les points 4 et 5 (manifestation lycéenne et étudiante). Voici son analyse des documents présentés.

En 2025, les 11 ISST de l'IGEDD ont réalisé 32 inspections (36 en 2024) pour 220 services : un service est inspecté tous les 5 à 8 ans. 539 recommandations (17 par rapport en moyenne), 5 inspections avec mesures immédiates. Les manquements portent sur les obligations de base : fonctionnement des formations spécialisées, DUERP, formation SST, risque incendie, PAPRIPACT et RPS. Faute de mise en œuvre, le rapport reprend les 5 pistes de progrès de 2024 et en ajoute 4, dont la formation obligatoire des chefs de service au fonctionnement des instances.

Pour la CGT, c'est un rapport d'alerte :

- des obligations réglementaires non respectées, qui relèvent de la responsabilité des chefs de service ;
- des pistes de progrès qui n'avancent pas, sans aucun bilan ;
- des moyens insuffisants : un poste vacant depuis mai 2025 et aucune inspection de DIR, alors que 2 agents des DIR ont été tués en 2025 et que les accidents corporels impliquant un agent sont passés de 5 à 14 en deux ans ;
- sur les RPS, l'absence de diagnostics et de plans d'action. Les réorganisations et l'incertitude sur l'avenir (parcs nationaux, OFB) doivent être traitées en prévention primaire.

La CGT soutient la formation obligatoire des chefs de service et demande :

- ☑ un bilan écrit des pistes de progrès 2024 ;
- ☑ une instruction de la DRH avant le renouvellement des instances ;
- ☑ la communication de la note des ISST du 10 février 2026 sur le management de la prévention ;
- ☑ un suivi annuel de la levée des recommandations ;
- ☑ un bilan de l'inspection SST à l'OFB, à VNF et dans les agences de l'eau.

Point 5 – Plan ministériel de prévention des RPS 2024-2027

La CGT ne s'est donc pas prononcée sur les fiches réflexes « Agent présentant un risque suicidaire » et « Accompagnement du deuil d'un collègue ».

Un bilan d'activités, pas un bilan de prévention

La DRH recense des webinaires, des articles intranet, des fiches et des marchés de prestation. Aucun indicateur ne mesure l'effet du plan sur la santé des agent·es : arrêts, accidents et maladies d'origine psychique, suicides et tentatives, départs. Les chiffres disponibles parlent d'eux-mêmes :

Indicateur (fiche et tableau de suivi DRH, rapport ISST)	Situation
Services couverts par un plan de prévention RPS dédié (2025)	**56 %**
Services sans PP-RPS ni volet RPS au PAPRIPACT (parmi les répondants)	**≈ 27 %**
Taux moyen de réalisation des actions des PP-RPS	**61 %**
Agents couverts par une charte des temps (objectif : 100 % fin 2025)	**76 %**
Agents couverts par une charte QVCT	**33 %**
Suicides recensés (2025 : 3 ; 2026 : 3) ayant fait l'objet d'une enquête de F3SCT	**0 sur 6**
Tentatives de suicide recensées en 2026 (services)	**3**
Accord QVCT prévu en 2025 (action 4)	**1 réunion de méthode**

La prévention primaire reste le maillon faible

- **Pas de plan partout :** plus d'un quart des services n'ont ni PP-RPS ni volet RPS au PAPRIPACT, et les actions prévues ne sont réalisées qu'à 61 %. Les ISST confirment : diagnostics et plans d'action manquants, contraintes budgétaires, circulaires de 2014 et 2021 méconnues.
- **Charge de travail :** le baromètre social 2025 la place parmi les trois priorités, mais la réponse se limite au « feedback managérial » et à un plan managérial. Rien sur les effectifs, alors que le PLF 2027 supprime 28 ETP dans les DIR et 60 au Cerema.
- **Réorganisations :** l'action 9 se résume à un guide. Aucun contrôle des études d'impact RPS, alors que l'OFB, les parcs nationaux et le Cerema sont dans l'incertitude.
- **Accord QVCT :** prévu pour 2025, il n'a donné lieu qu'à une réunion de méthode en juillet 2025, avec une partie seulement des organisations syndicales.
- **IA :** aucune étude d'impact sur le travail des agent·es depuis la FSM d'octobre 2025.

Prévention secondaire : des formations qui n'ont pas lieu

Sessions annulées faute de candidat·es (managers, membres de CSA), nouveau marché notifié seulement en septembre 2026 : l'année 2026 est quasiment blanche. L'extension du caractère obligatoire de la formation RPS à l'encadrement intermédiaire, inscrite au plan, n'est pas réalisée.

Prévention tertiaire : des outils, pas de retour d'expérience

Les fiches réflexes se multiplient (harcèlement, risque suicidaire, deuil, santé mentale) sans évaluation de leur appropriation. Le bilan de la cellule d'écoute est renvoyé au groupe de travail du 13 novembre. Selon les ISST, des services n'ont aucun dispositif local de signalement et les agent·es se rabattent sur le registre SST, qui ne garantit pas la confidentialité.

Les demandes de la CGT

- ☑ un bilan fondé sur des indicateurs de santé, déclinés par service et par établissement public ;
- ☑ une enquête de F3SCT après chaque suicide ou tentative, quel que soit le lieu, et le retour du guide de 2009 comme référence ;
- ☑ un diagnostic RPS intégré au DUERP et un plan d'action dans chaque service, avec communication à la FSM de la liste des services défaillants ;
- ☑ des études d'impact RPS obligatoires, soumises aux F3SCT, avant toute réorganisation ou suppression de postes (OFB, parcs nationaux, Cerema, DIR) ;
- ☑ l'ouverture effective de la négociation sur les conditions de travail, avec toutes les organisations syndicales ;
- ☑ une formation RPS obligatoire pour tout l'encadrement, avant la prise de poste ;
- ☑ un dispositif de signalement confidentiel dans chaque service et la présentation en FSM du bilan de la cellule d'écoute ;
- ☑ la continuité du suivi du plan après le renouvellement des instances, avec un bilan complet transmis aux nouveaux et nouvelles élu·es.

FNEE-CGT - Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : https://equipementcgt.fr